

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 3 octobre 2008
(convocation du 22 septembre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Trois Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELLIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick (à cpter de 12 h 00)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)
Mme. BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle (jusqu'à 10 h 55)
Mme CAZALET à Mme PARCELLIER Murielle (à cpter de 12 h 00)
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie (à cpter de 9 h 50)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 15)
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PALAU Jean-Charles à M. BOUSQUET Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. DELAUX Stéphan
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUVEYRE Matthieu à Mlle. DELTIMPLE Nathalie
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 h 35)
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
Mme. WALRYCK Anne à M. MOGA Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Prestations de service informatique - Assistance aux utilisateurs "Helpdesk" - Appel d'offres restreint - Autorisation.

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Direction des Systèmes d'information de la Communauté Urbaine de Bordeaux gère à ce jour la globalité des demandes d'intervention émises par les utilisateurs de la CUB, relatives à un parc informatique de 1543 micro-ordinateurs, 402 imprimantes locales et réseau auxquels s'ajoutent 29 traceurs grand format, une centaine de photocopieurs ainsi qu'un ensemble de petits périphériques (scanners, clés USB, disques durs externes...).

Le marché n°4/219R relatif à des prestations d'assistance informatique aux utilisateurs, dites prestations de service informatique Helpdesk confiant à un prestataire extérieur ces demandes d'intervention, a été notifié à la société OSIATIS FRANCE le 30 décembre 2004, pour une durée initiale de un an à compter de sa notification, renouvelable 3 fois. Un avenant, notifié le 5 septembre 2008, est venu prolonger la durée du marché jusqu'au 30 juin 2009. Le marché arrivant ainsi bientôt à échéance, il convient aujourd'hui de lancer un appel d'offres restreint à bons de commande, en application des articles 33, 60 à 64 et 77 du Code des Marchés Publics.

Ce marché, outre les prestations du Helpdesk interne, pourra prendre en compte la prise d'appels en provenance d'utilisateurs externes (hors grand public) dans le cadre des services en ligne mis à disposition par la Communauté Urbaine (outil de gestion des arrêtés, Cubetcités...).

La procédure d'appel d'offres restreint est apparue nécessaire au niveau de cette consultation. En effet, de nombreuses sociétés peuvent être attirées par l'objet du marché, mais n'ont pas forcément les moyens d'assurer les prestations telles qu'elles sont demandées dans le cahier des clauses techniques particulières. Dans ces conditions, cinq candidats seront sélectionnés lors de l'appel à candidatures.

Ce marché aura une durée d'un an à compter de sa notification, reconductible 3 fois, et prendra effet à l'expiration du marché actuel avec la société OSIATIS.

Le montant de la facturation mensuelle dépendant du nombre d'appels enregistrés par le prestataire et du niveau de complexité des interventions, il s'agira d'un marché à bon de

commande compris entre un montant minimum de 150 000 € H.T. et un maximum de 450 000 € H.T. annuels.

Les prestations formant un tout qu'il serait difficile techniquement de confier à plusieurs prestataires différents, ce marché ne permet pas l'allotissement décrit à l'article 10 du Code des Marchés Publics.

Ce marché ne prévoit pas de tranches conditionnelles.

Le montant prévisionnel du marché est de 170 000 € HT par an, soit 680 000 € HT sur la durée maximum du marché. Au vu de ces montants, la publicité sera donc européenne.

La dépense correspondante sera imputée au budget principal des exercices concernés :

- Chapitre 011 – Compte 6288 – Fonction 0201 – CRB R300.

En application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT, les documents de la consultation sont consultables par les élus communautaires à l'hôtel de la communauté à la Direction centrale des achats et marchés – 13^{ème} étage.

Aussi nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de la consultation et d'autoriser Monsieur le Président :

- à lancer la mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres restreint européen à bons de commande, en application des articles 33, 60 à 64 et 77 du Code des Marchés Publics,
- à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse,
- à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres en application des articles du Code des Marchés Publics (59 ou 64) sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés soit par la voie d'un marché négocié en application de l'article 35-I-1° dans le cas d'offres irrégulières ou inacceptables ou en application de l'article 35-II-3° dans le cas d'offres inappropriées,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 3 octobre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 NOVEMBRE 2008

PUBLIÉ LE : 27 NOVEMBRE 2008

M. MICHÈLE ISTE